



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 50509

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le nécessaire renforcement des moyens humains, matériels et juridiques à disposition des inspecteurs du travail. L'assassinat de deux inspecteurs du travail dans l'exercice de leurs fonctions, le 2 septembre 2004 à Saussignac en Dordogne, a récemment illustré les difficultés et même les risques auxquels sont quotidiennement confrontés les inspecteurs du travail. À l'occasion des contrôles, les agents encourent des menaces, des tentatives d'intimidation, des agressions verbales, voire physiques. Le travail des agents de l'inspection du travail et des organismes sociaux est pourtant la seule garantie du respect du droit du travail en France. Elle souhaiterait donc qu'il puisse lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin de permettre à l'inspection du travail d'assurer sa mission dans de bonnes conditions, en particulier de sécurité, et afin de punir plus sévèrement tout acte d'incivilité ou d'obstruction aux missions de contrôle de l'inspection du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la situation des inspecteurs du travail suite à la disparition, dans l'exercice de leur fonction, de deux de leurs collègues, et notamment sur la nécessité de confirmer leur légitimité, et renforcer leurs moyens et leurs effectifs. Dès le lendemain de ces agressions mortelles, le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et le ministre délégué aux relations du travail ont fait part de leur très grande émotion. Ils ont affirmé que « le travail est un des piliers essentiels de la cohésion sociale » et « une des valeurs fondamentales de notre République ». Par ailleurs, ils ont confirmé leur soutien plein et entier à l'ensemble des agents de contrôle car « l'application du droit du travail doit pouvoir s'effectuer sans aucune restriction dans le cadre des lois de la République ». Au cours d'une conférence de presse, le 15 septembre 2004, le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale a réaffirmé : « il est hors de question de laisser entendre que le code du travail ne soit pas la règle dans notre République » et a fait part de la « totale détermination à faire respecter la loi et le code du travail ». Le 16 septembre 2004, le ministre délégué aux relations du travail a reçu les organisations syndicales. Il a souligné « que toute forme de pression et de menaces visant les inspecteurs et contrôleurs du travail constitue une atteinte à la mission régalienne qui est la leur et met en péril le respect des lois de la République ». Enfin, le 30 septembre dernier, le Président de la République a rendu hommage à l'ensemble des fonctionnaires des ministères sociaux et déclaré que « celles et ceux qui exercent ces métiers devraient être respectés dans leurs missions comme dans leur personne. Et, je pense à nos deux responsables du contrôle de la législation sociale qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction ». Afin de renforcer l'efficacité des actions de l'inspection du travail, une mission de réflexion sur les pratiques professionnelles et leurs évolutions, sur la formation initiale et continue et sur l'organisation des services a été confiée au directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Guigou](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50509

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8821

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10301